ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 1- RÉSIDENCE

1. RÉSIDENCE

11. Résidence unifamiliale

111. Résidence unifamiliale isolée (comprend les chalets)

112. Résidence unifamiliale à cour latérale zéro

113. Résidence unifamiliale jumelée

114. Résidence unifamiliale en rangée

12. Résidence bifamiliale

121. Résidence bifamiliale isolée

122. Résidence bifamiliale jumelée

123. Résidence bifamiliale en rangée

13. Résidence multifamiliale

131. Résidence multifamiliale isolée

132. Résidence multifamiliale jumelée

133. Résidence multifamiliale en rangée

134. Résidence de villégiature

14. Résidence dans un bâtiment à usages multiples

15. Maison mobile

Comprend les maisons mobiles et unimodulaires

16. Résidence collective

Cette classe d'usages comprend :

161. Clubs résidentiels

162. Hôtels privés (résidence provisoire exploitée par une association et réservée aux membres)

163. Maisons de chambres (ne comprend pas les repas)

164. Pensions (comprend les repas)

17. Résidence communautaire

Cette classe d'usages comprend:

171. Centres de transition: établissement dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

172. Centres de réadaptation pour handicapés physiques

173. Centres de réadaptation pour handicapés mentaux

174. Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux:

1741. services d'hébergement et de réadaptation pour enfants souffrant de troubles affectifs

1742. services d'hébergement pour enfants négligés ou en difficulté d'adaptation

1743. services d'hébergement pour mères en difficulté d'adaptation

175. Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes

176. Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie: établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.

177. Résidences **(règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)**

1771. pour étudiants **(règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)**

1772. pour aînés **(règ. 2024-322, en vigueur le 04-07-2024)**

178. Couvents et monastères (sauf école)

179. Presbytère

18. Résidence de villégiature **(règ. 2010-247, en vigueur le 18-08-2010)**

180. Location de chambres

181. Gîte touristique

ANNEXE A : CLASSIFICATION DES USAGES | 2- INDUSTRIE

2. INDUSTRIE

21. Industrie manufacturière lourde

Font partie de cette classe les usages suivants :

211. Industrie des aliments et des boissons (à contraintes élevées)

2111. Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande

2112. Industrie de la transformation du poisson

Comprend l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson

2113. Meunerie

2114. Industrie des aliments pour animaux

2115. Industrie du sucre de canne et de betterave

2116. Industries alimentaires diverses à contraintes élevées

- moulins à huile végétale
- industrie des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé
- industrie des noix, amandes et graines grillées

2117. Industrie des alcools destinés à la consommation

Ne comprend pas les industries de la bière (voir 2216 et 2317)

2118. Industrie du tabac

2119. Industrie de la production, de la transformation et de l'entreposage de produits du cannabis

212. Industrie des produits en caoutchouc et du cuir (à contraintes élevées)

2121. Industrie des pneus et chambres à air

2122. Tanneries

213. Industries du bois (à contraintes élevées)

2131. Industrie du bois de sciage et du bardeau

2132. Industrie des placages et des contre-plaqués

2133. Industrie de la préservation du bois

2134. Industrie des panneaux agglomérés

214. Industrie du papier

2141. Industries de pâtes, de papiers et de produits connexes

- industrie des pâtes à papier
- industrie du papier journal
- industrie du carton
- industrie des panneaux et du papier de construction
- industrie du papier fin

2142. Industrie du papier asphalté pour couverture

2143. Industries des produits divers en papier transformé

- industrie des papiers couchés ou traités
- industrie des produits de papeterie

- industrie des produits de consommation en papier

Ne comprend pas les industries des boîtes en carton et des sacs en papier (voir 2251 et 2341)

215. Industries de première transformation du métal et de la fabrication des produits métalliques (à contraintes élevées)

2151. Industries sidérurgiques

- industrie des ferro-alliages
- fonderie d'acier

2152. Industrie des tubes et des tuyaux d'acier

2153. Fonderie de fer

2154. Industrie de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux

2155. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

2156. Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages

2157. Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux

2158. Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement des métaux

2159. Industrie du fil métallique et de ses dérivés

Ne comprend pas les fils et câbles électriques (voir 2278)

216. Industrie de la machinerie (sauf électrique) et du matériel de transport

2161. Industrie de la machinerie (sauf électrique)

- instruments aratoires
- matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation
- compresseurs, pompes et ventilateurs
- équipement de manutention
- machinerie pour récolter, couper et façonner le bois
- turbines et matériel de transmission d'énergie mécanique
- machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers
- machinerie et matériel de construction et d'entretien

2162. Industries des aéronefs et des pièces d'aéronefs

2163. Industrie des véhicules automobiles

2164. Industrie des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques (y compris les maisons mobiles)

2165. Industrie des pièces et accessoires pour véhicules automobiles

2166. Industries du matériel ferroviaire roulant

2167. Industrie de la construction et de la réparation de navires

Ne comprend pas la construction et la réparation d'embarcations (voir 2268)

2169. Autres industries du matériel de transport

- camions hors-route

- résidences motorisées
- motocyclettes
- motoneiges
- véhicules tout terrain

217. Industrie des produits minéraux non métalliques

2171. Industrie des produits en argile

2172. Industrie du ciment

2173. Industrie des produits en pierre

2174. Industrie des produits en béton

2175. Industries du béton préparé

2176. Industries du verre et des produits en verre

2177. Industries d'abrasifs

2178. Industrie de la chaux

2179. Autres industries des produits minéraux non métalliques

- produits réfractaires
- produits d'amiante
- produits de gypse
- matériaux isolants

218. Industries des produits du pétrole et du charbon et industries chimiques

2181. Industries des produits raffinés du pétrole

- produits raffinés du pétrole
- huiles de graissage et des graisses lubrifiantes

2182. Autres industries des produits du pétrole et du charbon

2183. Industries des produits chimiques industriels

2184. Industries des produits chimiques d'usage agricole

2185. Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques

2186. Industrie des peintures et vernis

2187. Industrie des savons et composés pour le nettoyage

2189. Autres industries des produits chimiques

- encres d'imprimerie
- adhésifs
- explosifs et munitions

219. Commerces à contraintes élevées et récupération

2191. Commerce de gros d'animaux vivants (comprend les encans d'animaux vivants)

2192. Commerce de gros de produits pétroliers

2193. Commerce de rebuts, récupération et traitement des déchets en vue d'en réutiliser certaines composantes

- récupération et démontage d'automobiles

- récupération et traitement de ferraille et vieux métaux
- récupération et traitement de vieux papiers et vieux cartons
- autres commerces de rebuts et matériaux de récupération
- autres commerces de rebuts, récupération de matériaux et traitement des déchets en vue de les réutiliser

2194. Usine d'équarrissage

2195. Entreposage en vrac (ne comprend pas les autres usages d'entreposage extérieur (voir 26))

22 Industrie manufacturière légère

Font partie de cette classe les usages suivants :

221. Industries des aliments et des boissons

2211. Industrie de la préparation des fruits et légumes

2212. Industrie des produits laitiers

2213. Industrie des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)

Ne comprend pas les meuneries (voir 2113)

2214. Industrie des confiseries, du chocolat et des produits d'érable

2215. Autres industries de produits alimentaires

- additifs alimentaires
- aliments pour bébé
- dîners complets précuits ou congelés
- extraits de jus de fruits
- gélatines comestibles
- margarine
- miel pasteurisé
- pâtes alimentaires
- poudre pour boisson
- préservatifs alimentaires
- riz décortiqué
- soupes déshydratées
- tartinades à base de fruits ou de sucre
- thé ou café
- vinaigrettes

Ne comprend pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)

2216. Industries des boissons

- boissons gazeuses
- bières
- vins et cidres

- eau naturelle (captage, traitement, embouteillage)
- glace

Ne comprend pas les distilleries (voir 2117)

2217. Préparation de repas et de mets prêts-à-apporter

- traiteurs
- cantines

222. Industries des produits en caoutchouc et des produits en matière plastique

2221. Industrie des boyaux et des courroies en caoutchouc

2222. Autres industries des produits en caoutchouc

Ne comprend pas les industries des pneus et des chambres à air (voir 2121)

2223. Industrie des produits en matière plastique et en mousse soufflée

2224. Industrie des tuyaux et raccords de tuyaux en matière plastique

2225. Industrie des pellicules et feuilles en matière plastique

2226. Industrie des produits en matière plastique stratifiés sous pression ou renforcés

2227. Industrie des produits d'architecture en matière plastique

2228. Industrie des contenants en matière plastique

2229. Autres industries de produits en matière plastique

- sacs en matière plastique
- accessoires de décoration en matière plastique
- ameublement en matière plastique
- articles ménagers et personnels en matière plastique

223. Industrie textile et de l'habillement

2231. Industrie textile de première transformation

- fibres synthétiques et filés de filaments
- filés et tissus tissés
- tissus tricotés

2232. Industrie des produits textiles

- feutres et traitement des fibres naturelles
- tapis, carpettes et moquettes
- articles en grosse toile
- produits textiles divers

2233. Industrie de l'habillement

- vêtements
- accessoires

2234. Industrie du cuir

- chaussures
- valises et sacs à main
- accessoires pour bottes et chaussures

- autres accessoires en cuir

  Ne comprend pas les tanneries (voir 2122)

224. Industrie du bois et de l'ameublement

2241. Industrie des portes, châssis et autres bois travaillés

- bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
- portes et fenêtre en bois
- charpentes en bois
- parquets en bois
- autres industries du bois travaillé

2242. Industries des boîtes et des palettes en bois

2243. Industrie des cercueils

2244. Industrie du bois tourné et façonné

2245. Industrie d'articles en bois divers

2246. Industrie des meubles de maison

Ne comprend pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2295 et 2371)

2247. Industrie des meubles de bureau

2248. Industrie des armoires de cuisine

2249. Autres industries du meuble et des articles d'ameublement

- sommiers et matelas
- meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
- meubles de jardins
- rayonnage et armoires de sûreté
- cadres
- tringles et accessoires à rideaux

225. Industries des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition

2251. Industrie des boîtes en carton et des sacs en papier

2252. Industrie de l'impression commerciale

2253. Industrie du clichage, de la composition et de la reliure

2254. Industrie de l'édition

2255. Industrie de l'impression et de l'édition combinés

2256. Industrie du progiciel

Ne comprend pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de progiciels sans édition (voir 5132)

226. Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf machineries et matériel de transport)

2261. Industrie des produits en tôle forte

2262. Industrie des produits de construction en métal

- bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables)
- éléments de charpentes métalliques

2263. Industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture

- portes et fenêtres en métal
- bâtiments préfabriqués en métal, (transportables)
- autres produits métalliques d'ornement et d'architecture

2264. Industrie des articles de quincaillier, d'outillage et de coutellerie

2265. Industrie du matériel de chauffage

Ne comprend pas les chaudières à pression (voir 2261)

2266. Atelier d'usinage (y compris les ateliers de mécanique et les ateliers de soudure)

2267. Autres industries de produits métalliques divers

- garnitures et raccords de plomberie en métal
- soupapes en métal

2268. Construction et réparation d'embarcations

Ne comprend pas construction et réparation de navires (voir 2167)

227. Industrie des produits électriques et électroniques

2271. Industrie des petits appareils électroménagers

2272. Industrie des gros appareils ménagers (électriques ou non)

2273. Industrie des appareils d'éclairage

2274. Industrie du matériel électronique ménager

2275. Industrie du matériel électronique professionnel

2276. Industrie des machines pour bureaux et commerces

2277. Industrie du matériel électrique d'usage industriel

2278. Industrie des fils et des câbles électriques

2279. Autres produits électriques

- accumulateurs
- dispositifs de câbles non porteurs de courant
- électrodes de carbone ou de graphite

228. Industries chimiques et industries manufacturières diverses

2281. Industrie des produits pharmaceutiques et de médecine

2282. Industrie des produits de toilette

2283. Industrie du matériel scientifique professionnel

2284. Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie

2285. Industrie des articles de sports et des jouets

2286. Industrie des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage

2287. Industrie de stores vénitiens

2288. Autres industries manufacturières diverses

- balais, brosses et vadrouille

- boutons, boucles et attaches pour vêtements
- carreaux, dalles et linoléum
- support d'enregistrement et de reproduction du son
- instruments de musique
- articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier voir 2143)

229. Activités para-industrielles

2291. Entretien et équipement de chemin de fer et de métro

Ne comprend pas les gares de chemin de fer et de métro (voir 3111, 3112, 3113 et 3114) ni les aiguillages et cour de triage de chemin de fer (voir 3311)

2292. Garages d'autobus et équipements d'entretien (y compris les aires de stationnement pour autobus et les écoles de conduite pour ces véhicules)

Ne comprend pas les gares d'autobus seulement (voir 3121, 3122 et 3123)

2293. Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds

Ne comprend pas l'entreposage et services de transport de marchandises (voir 243)

2294. Ateliers de peinture et de carrosserie (y compris les services de traitement pour automobiles contre la rouille à base d'huile; comprend également les ateliers d'aiguisage de scies et de couteaux)

Ne comprend pas les autres ateliers de réparation de véhicules automobiles ou autres services d'antirouille (voir 434)

2295. Service de réparation de meubles et rembourrage

2296. Service de réparation de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation

2297. Service de laboratoire médical et dentaire

2298. Blanchissage ou nettoyage à sec mécanisés

Ne comprend pas le blanchissage ou nettoyage à sec, libre service (voir 5221)

23. Industrie artisanale

Font partie de cette classe certains usages listés dans la classe 22 et ne logeant pas dans une superficie plus grande que 150 mètres carrés. Cette classe comprend les usages suivants :

231. Industries artisanales des aliments et des boissons

2311. Industrie artisanale de la préparation des fruits et légumes

2312. Industrie artisanale des produits laitiers

2313. Industrie artisanale des produits de la boulangerie (y compris l'industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées)

Ne comprend pas les meuneries (voir 2113)

2314. Industrie artisanale des confiseries, du chocolat et des produits d'érable

2315. Industrie artisanale de la transformation du poisson et des fruits de mer

Comprend l'emballage, la mise en boîte et la transformation des poissons et fruits de mer, ainsi que les fumoirs à poisson

2316. Autres industries artisanales de produits alimentaires

- additifs alimentaires
- aliments pour bébé
- dîners complets précuits ou congelés
- extraits de jus de fruits
- gélatines comestibles
- margarine
- miel pasteurisé
- pâtes alimentaires
- poudre pour boisson
- préservatifs alimentaires
- riz décortiqué
- soupes déshydratées
- tartinades à base de fruits ou de sucre
- thé ou café
- vinaigrettes
- produits de charcuterie

Ne comprend pas les moulins à huile végétale, les industries des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé et les industries des noix, amandes et graines grillées (voir 2116)

2317. Industries artisanales des boissons

- boissons gazeuses
- bières
- vins et cidres
- eau naturelle
- glace

Ne comprend pas les distilleries (voir 2117)

2318. Préparation artisanale de repas et de mets prêts-à-apporter

- traiteurs

232. Industrie artisanale du textile et de l'habillement

2321. Industrie artisanale du textile de première transformation

- fibres synthétiques et filés de filaments
- filés et tissus tissés
- tissus tricotés

2322. Industrie artisanale des produits textiles

- feutres et traitement des fibres naturelles
- tapis, carpettes et moquettes
- articles en grosse toile
- produits textiles divers

2323. Industrie artisanale de l'habillement

- vêtements
- accessoires

2324. Industrie artisanale du cuir

- chaussures
- valises et sacs à main
- accessoires pour bottes et chaussures
- autres accessoires en cuir

Ne comprend pas les tanneries (voir 2122)

233. Industrie artisanale du bois et de l'ameublement

2331. Industrie artisanale des portes, châssis et autres bois travaillés

- bâtiments préfabriqués à charpente de bois (autres que les maisons mobiles : voir 2164)
- portes et fenêtre en bois
- charpentes en bois
- parquets en bois
- autres industries du bois travaillé

2332. Industrie artisanale du bois tourné et façonné

2333. Industrie artisanale d'articles en bois divers

2334. Industrie artisanale des meubles de maison

Ne comprend pas les établissements de rembourrage et de réparation de meubles (voir 2371)

2335. Industrie artisanale des meubles de bureau

2336. Industrie artisanale des armoires de cuisine

2337. Autres industries artisanales du meuble et des articles d'ameublement

- meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
- meubles de jardins
- rayonnage et armoires de sûreté
- cadres
- tringles et accessoires à rideaux

2338. Industrie artisanale du bardeau

234. Industries artisanales des produits en papier, de l'imprimerie et de l'édition

2341. Industrie artisanale des boîtes en carton et des sacs en papier

2342. Industrie artisanale de l'impression commerciale

2343. Industrie artisanale du clichage, de la composition et de la reliure

2344. Industrie artisanale de l'édition

2345. Industrie artisanale de l'impression et de l'édition combinés

2346. Industrie artisanale du progiciel

Ne comprend pas les logiciels écrits pour une application précise et unique ni la conception de progiciels sans édition (voir 5132)

2347. Fabrication artisanale du papier et de produits en papier

235. Industrie artisanale des produits électriques et électroniques

2351. Industrie artisanale des petits appareils électro-ménagers

2352. Industrie artisanale des gros appareils ménagers (électriques ou non)

2353. Industrie artisanale des appareils d'éclairage

2354. Industrie artisanale du matériel électronique ménager

2355. Industrie artisanale du matériel électronique professionnel

2356. Industrie artisanale des machines pour bureaux et commerces

2357. Industrie artisanale du matériel électrique d'usage industriel

236. Industries chimiques artisanales et industries manufacturières artisanales diverses

2361. Industrie artisanale des produits pharmaceutiques et de médecine

2362. Industrie artisanale des produits de toilette

2363. Industrie artisanale du matériel scientifique professionnel

2364. Industrie artisanale de la bijouterie et de l'orfèvrerie

2365. Industrie artisanale des articles de sports et des jouets

2366. Industrie artisanale des enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage

2367. Industrie artisanale de stores vénitiens

2368. Autres industries manufacturières artisanales diverses

- balais, brosses et vadrouille
- boutons, boucles et attaches pour vêtements
- carreaux, dalles et linoléum
- support d'enregistrement et de reproduction du son
- instruments de musique
- articles de bureau et fourniture pour artiste (sauf article en papier voir 2143)

237. Activités para-industrielles à caractère artisanal

2371. Service de réparation artisanale de meubles et rembourrage

2372. Service de réparation artisanale de bobines métalliques, de moteurs électriques et de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation

2373. Service artisanal de laboratoire médical et dentaire

Service artisanal de réparation de véhicules automobiles spécialisé en matière de système électrique et électronique

238. Ateliers d'art ou d'artisanat

2380. Atelier d'art

2381. Atelier d'artisanat

Comprend la vente de ces produits et l'enseignement

24. <u>Commerce de gros et entreposage</u>

Font partie de cette classe les usages suivants :

241. Commerce de gros et centre de distribution

Ne comprend pas les intermédiaires de la distribution qui ne requièrent pas d'entreposage (voir 5115)

2411. Commerce de gros de produits agricoles

Ne comprend pas le commerce de gros d'animaux vivants (voir 2191)

2412. Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicament et de tabac

2413. Commerce de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie

2414. Commerce de gros d'articles ménagers

2415. Commerce de gros des véhicules automobiles, pièces et accessoires

Ne comprend pas la récupération et le démontage d'automobiles (voir 2193)

2416. Commerce de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction

2417. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau

2418. Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles (comprend les services de réparation de ces articles)

2419. Commerce de gros de produits divers

- papier et produits de papier
- jouets et articles de loisirs et de sport
- matériel et fourniture photographique, instrument et accessoires de musique
- bijoux et montres
- produits chimiques d'usages ménagers et industriels
- livres, périodiques et journaux
- marchandises d'occasion (sauf machinerie et véhicules automobiles)
- produits forestiers

Ne comprend pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), le commerce de gros de rebuts (voir 2193) ni l'entreposage en vrac (voir 2195). L'expression « commerce de gros » comprend les centres de distribution.

242. Commerce de détail à contraintes élevées

2421. Commerce de détail de bois et de matériaux de construction

Ne comprend pas le commerce de détail de quincaillerie (voir 4153) ni le commerce de gros d'articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction (voir 2416)

2422. Commerce de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées

Ne comprend pas le commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage (voir 4321)

2423. Centres de jardinage

Ne comprend pas le commerce de gros de produits agricoles (voir 2411) ni les services d'horticulture (aménagement paysagiste) (voir 2528) ni les pépinières et serres de production comme usage principal (voir 7131)

2424. Commerce de détail de combustibles

Ne comprend pas le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les stations-service (voir 44)

2425. Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales

2426. Commerce de détail de fourniture agricole

243. Entreposage et services de transport de marchandises

2431. Entreposage domestique

2432. Entrepôts frigorifiques

2433. Entreposage de produits manufacturés et de marchandises en général

2434. Déménagement et entreposage de biens usagés

2435. Services d'envoi de marchandises

2436. Services d'emballage et de protection de la marchandise

2437. Affrètement

2438. Entreposage de matériel et d'équipement de pêche, d'embarcations

2439. Service de transport par camion (y compris les écoles de conduite pour véhicules lourds)

Ne comprend pas l'entreposage en vrac (voir 2195), le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192), ni les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293)

Ne comprend pas l'entreposage extérieur (voir 26)

25. Construction et travaux publics

Font partie de cette classe les usages suivants :

251. Constructeur et entrepreneurs généraux

252. Entrepreneurs spécialisés

2521. Charpentes d'acier

2522. Menuisier

2523. Électricité, plomberie et mécanique du bâtiment

2524. Plâtrier et peintre

2525. Maçon

2526. Isolation, acoustique

2527. Couvreur

2528. Paysagiste

2529. Excavation, fondations, démolition et déplacement de bâtiments

253. Entrepreneurs en voirie et travaux publics (y compris les garages municipaux):

2531. Construction des ponts et chaussées

2532. Entretien de la voirie

2533. Aqueduc, égout

2534. Forage et dynamitage

254. Services miniers

255. Services pour les bâtiments et les édifices

2551. Extermination et désinfection

2552. Service paysager

2553. Ramonage

Ne comprend pas les services de nettoyage de fenêtre et d'entretien ménager (voir 523) ni les services de cueillette des ordures, de vidanges de fosses septiques et de location de toilettes portatives, de nettoyage de l'environnement (voir 3373).

Ne comprend pas les activités administratives de ces établissements lorsqu'elles sont séparées des activités opérationnelles.

26. Entreposage extérieur

Font partie de cette classe les usages d'entreposage extérieur lorsqu'exercés comme usages principaux.

Ne comprend pas l'entreposage en vrac (voir 2195).

3. TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

31. Transport

Font partie de cette classe les usages suivants :

311. Chemin de fer et métro

3111. Gares de chemin de fer (passagers)

3112. Gares de chemin de fer (bagages)

3113. Gares de chemin de fer (passagers et bagages)

3114. Gares de métro

Ne comprend pas les aiguillages et cours de triage de chemin de fer (voir 3311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

312. Transports par véhicule automobile

3121. Gares d'autobus pour passagers (interurbain)

3122. Gares d'autobus pour passagers (urbain)

3123. Gares d'autobus pour passagers (interurbain et urbain)

3124. Transport par taxi (postes de taxis seulement)

Ne comprend pas les garages d'autobus et équipement d'entretien (voir 2292), les garages et équipements d'entretien pour le transport par véhicule (voir 2293), ni les services d'ambulance (voir 5242)

313. Transports par avion

3131. Aéroports

3132. Aérogares

3133. Entrepôts pour l'aéroport

3134. Hangars à avions

3135. Héliports

314. Transports maritimes

3141. Installations portuaires

Ne comprend pas les ports de plaisance (voir 6325)

32. Stationnement

Cette classe comprend les terrains de stationnement occupés par une aire de stationnement hors-rue ou par un garage de stationnement.

33. Utilités publiques

Font partie de cette classe les usages suivants :

331. Infrastructures de transports et de communication

3311. Aiguillages et cours de triage de chemin de fer

Ne comprend pas les gares (voir 311), ni l'entretien et l'équipement de chemin de fer et de métro (voir 2291)

3312. Tours et antennes de télécommunication d'une entreprise de télécommunication, de radiocommunication ou autre entreprise (incluant les bâtiments d'instrumentation)

Ne comprend pas les studios de radiodiffusion seulement (voir 5174) ni les studios de télévision seulement (voir 5175)

332. Électricité, infrastructure

3321. Centrales hydrauliques et barrages

3322. Centrales thermiques

3323. Centrales éoliennes ou solaires

3324. Centrales nucléaires

3325. Postes d'un réseau électrique (poste de transformation)

3326. Lignes de transport

3327. Barrage pour la production d'électricité

333. Pétrole et gaz, infrastructure

3331. Centre et réseau d'entreposage du pétrole et du gaz naturel

3332. Réseau de transport et installation requise pour le transport du pétrole et du gaz naturel

3333. Poste de comptage ou de livraison

Ne comprend pas l'exploitation du pétrole brut et du gaz naturel (voir 733), ni le commerce de gros de produits pétroliers (voir 2192)

334. Aqueduc et irrigation

3341. Point de captage autres que les puits

3342. Usine de traitement des eaux

3343. Réservoirs d'eau

335. Égout et neiges usées

3351. Étangs pour le traitement des eaux usées

3352. Usine de traitement des eaux usées

3353. Espaces pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration

3354. Lieu d'élimination des neiges usées

336. Déchets

3361. Incinérateurs

3362. Postes de transbordement et stations centrales pour le compactage des ordures; centres de transfert

3363. Stations de compostage

3364. Usines de pyrolyse

3365. Centres de récupération des déchets solides (centre de tri; pour la transformation des déchets, voir 219)

3366. Enfouissement sanitaire

3367. Dépôts en tranchée

3368. Dépôts de matériaux secs

3369. Lieux d'élimination des déchets dangereux

337. Services de l'environnement

3371. Service de cueillette des ordures

3372. Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives

3373. services de nettoyage de l'environnement

338. Production de vapeur

339. Autres pipe-lines et stations de contrôle de la pression

4. COMMERCE

41. Vente au détail - Produits divers

Font partie de cette classe les usages suivants :

411. Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés

4111. Commerces de détails de chaussures

4112. Commerce de détail de vêtements pour hommes

4113. Commerce de détail de vêtements pour femmes

4114. Autres commerces de détail de vêtements

4115. Commerce de détails de tissus et de filés

412. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement

4121. Commerces de détail de meubles de maison

4122. Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de bureau

4123. Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques (comprend les services de location de ces appareils)

4124. Commerces de détail d'accessoires d'ameublement

- revêtement de sol
- tentures
- éclairage électrique
- accessoires de cuisine
- lingeries et literie
- décoration intérieure

Ne comprend pas le commerce de détail de quincaillerie, peinture, vitres et papier peint (voir 4153)

413. Commerces de détail de marchandises diverses

4131. Magasins à rayon

4132. Magasins généraux (comprend la vente à l'encan sauf la vente à l'encan d'animaux vivants, voir 2191)

4133. Marchés aux puces

Ne comprend pas les salles de montre (vente par catalogue) (voir 4159)

4134. Marché extérieur

414. Commerce de détail d'articles à caractère érotique

415. Autres commerces de vente au détail

4151. Librairies et papeteries

4152. Fleuristes

Ne comprend pas les centres de jardinage (voir 2423)

4153. Commerce de détail de quincaillerie

- quincailleries
- peinture, vitre et papier peint

- bouteilles de gaz combustible

Comprend les services de location d'outils.

Ne comprend pas le commerce de détail de bois et de matériaux de construction (voir 2421), ni le commerce de détail d'accessoires d'ameublement (voir 4124)

4154. Commerces de détails d'articles de sport et de bicyclettes (comprend les services de location et de réparation de ces articles)

4155. Commerces de détail d'instruments de musique et de disques (comprend les services de location de films vidéo et de matériel audiovisuel)

4156. Bijouteries

4157. Commerce de détails d'appareils et de fournitures photographiques

4158. Commerces de détail de jouets, d'articles de loisirs, d'articles de fantaisie et de souvenirs

4159. Autres commerces de détail

- galeries d'art et magasins de fourniture pour artistes
- encadrement de tableaux
- antiquités
- pièces de monnaie et timbres
- opticiens
- appareils auditifs et orthopédiques (comprend les services de location de ces appareils)
- bagages et maroquinerie
- animaux de maison
- salles de montre (vente par catalogue)
- piscines

Comprend la vente par catalogue informatisé si l'usage comprend l'entreposage des produits ou une salle de montre (autrement, voir 5115).

Ne comprend pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422), de combustibles (voir 2424), de monuments funéraires et de pierres tombales (voir 2425), ni de fourniture agricole (voir 2426)

42. Vente au détail - Produits de l'alimentation

Font partie de cette classe les usages suivants :

421. Commerces de détail des produits d'alimentation

4211. Épiceries

4212. Épiceries-boucheries

4213. Boucheries

4214. Boulangeries et pâtisseries

4215. Confiseries

4216. Commerce de détail de fruits et légumes

4217. Poissonneries

4219. Autres commerces de détail d'alimentation spécialisés

- aliments de régime
- aliments naturels
- café, thé et épices
- charcuteries et mets préparés
- produits laitiers

Ne comprend pas la préparation de mets prêts-à-apporter (voir 2217 et 2318)

422. Commerce de détail de boissons alcooliques

423. Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés

424. Commerce de détail des produits du tabac et des journaux

425. Commerce de détail des produits du cannabis

43. Vente au détail - Automobiles et embarcations

431. Concessionnaires d'automobiles (comprend les services de location de véhicules automobiles)

432. Commerces de détail de véhicules de loisirs (comprend les services de réparation et de location de véhicules de loisirs)

4321. Commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage

Ne comprend pas les commerces de détail de maisons mobiles et de maisons préfabriquées (voir 2422)

4322. Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux

4323. Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges

4324. Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires

4329. Autres commerces de détail de véhicules de loisir.

433. Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles

434. Ateliers de réparation de véhicules automobiles

Ne comprend pas les ateliers de peinture et de carrosserie ni les services d'antirouille à base d'huile (voir 2294)

4341. Garages (réparations générales)

Ne comprend pas les postes d'essence (voir 44)

4342. Ateliers de remplacement de silencieux

4343. Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles

4344. Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesses de véhicules automobiles

4345. Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation

4346. Service de traitement pour automobiles contre la rouille, mais non à base d'huile

4349. Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles

- alignement du train avant
- freins

- radiateurs
- suspension
- climatisation
- système électrique et électronique autre qu'un service artisanal de réparation (voir 2374)

Ne comprend pas l'entretien de flottes d'autobus (voir 2292) et l'entretien des flottes de camions (voir 2293)

435. Commerces de détail de radios pour l'automobile (comprend le service d'installation, réparation)

436. Lave-autos

44. Poste d'essence

Font partie de cette classe les usages suivants :

441. Station-service (poste d'essence avec baie de services) avec ou sans lave-autos, avec ou sans dépanneur, avec ou sans restaurant

442. Poste d'essence seulement

443. Poste d'essence avec dépanneur

444. Poste d'essence avec lave-autos

445. Poste d'essence avec restaurant

446. Poste d'essence avec dépanneur et lave-autos

447. Poste d'essence avec lave-autos et restaurant

448. Poste d'essence avec dépanneur et restaurant

449. Poste d'essence avec dépanneur, lave-auto et restaurant

Comprend le service de remplissage de bouteilles de gaz propane.

5. SERVICES

51. Services professionnels et d'affaires

Font partie de cette classe les usages suivants :

511. Intermédiaires financiers et d'assurance

5111. Intermédiaires financiers de dépôts

5112. Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises

5113. Sociétés d'investissement

5114. Sociétés d'assurances

5115. Autres intermédiaires financiers (sans entreposage)

- courtiers et négociants en valeur mobilières
- courtiers en prêts hypothécaires
- bourses des valeurs et des marchandises
- agents manufacturiers
- importateurs

Comprend la vente au détail par catalogue informatisé s'il n'y a aucune activité d'entreposage ni d'étalage (autrement, voir 4159).

Ne comprend pas les activités de distribution avec entreposage (voir 241)

512. Services immobiliers et agences d'assurances

5121. Services immobiliers

5122. Agences d'assurances et agences immobilières

513. Services aux entreprises

5131. Bureaux de placement et services de location de personnel

5132. Services d'informatique et services connexes, services de secrétariat, de traduction et de traitement de texte, production multimédia, géomatique

5133. Services de comptabilité et tenue de livres

5134. Services de publicité et services d'édition (sans impression)

5135. Bureaux d'architectes, d'ingénieurs, d'arpenteurs-géomètres, d'urbanistes, d'évaluateurs fonciers et autres services scientifiques et techniques

5136. Études d'avocats et de notaires

5137. Bureaux de conseillers en gestion

5138. Bureaux administratifs

Comprend les activités administratives des entreprises lorsqu'elles sont séparées de leurs activités opérationnelles

5139. Autres services aux entreprises

- services de sécurité et d'enquête
- bureaux de crédit
- agences de recouvrement
- courtiers en douanes
- services de secrétariat téléphonique

- services de reproduction

514. Professionnels de la santé et des services sociaux

5141. Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes

5142. Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé

5143. Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux

Ne comprend pas les services sociaux hors institution (voir 542)

5144. Clinique médicale de cannabis

515. Associations

5151. Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux

5152. Associations commerciales

5153. Associations professionnelles

5154. Syndicats ouvriers

5155. Organisations politiques

5156. Organisations civiques et amicales

516. Services vétérinaires

Comprend les salons de toilettage pour animaux, les écoles de dressage et les services de garde pour animaux de maison

517. Services de télécommunications

5171. Centraux téléphoniques et abris d'équipement, lorsque ces constructions ont une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés

5172. Centres de messages télégraphiques

5173. Centres de réception et transmission télégraphique

5174. Studios de radiodiffusions (seulement)

5175. Studios de télévision (seulement)

5176. Studios de télévision et de radiodiffusion (systèmes combinés)

Ne comprend pas les antennes de télécommunication (voir 3312)

518. Services postaux et services de messagers

5181. Services postaux

5182. Services de messageries

52. <u>Services personnels et domestiques</u>

Font partie de cette classe les usages suivants :

521. Salons de coiffure et salons de beauté

522. Services de blanchissage ou nettoyage à sec

5221. Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service

Ne comprend pas les autres blanchisseries et nettoyage à sec mécanisés (sauf libre-service) (voir 2298)

5222. Distributions ou agents de nettoyeurs à sec (ramassage)

5223. Entretien, pressage ou réparation de vêtements

5224. Fourniture de linge

5225. Nettoyage de moquettes

523. Entretien ménager

524. Pompes funèbres et services ambulanciers

5241. Salons funéraires

5242. Services ambulanciers

Ne comprend pas les fonctions préventives et activités connexes (voir 532)

525. Services de voyage (incluant la vente de billets, droits de passage ou droits d'accès pour des activités touristiques)

526. Photographes et service de développement de photos

527. Cordonneries

528. Services de réparation

5281. Services de réparation de montres, horlogerie et bijouterie

5282. Services de réparation d'accessoires électriques (sauf les radios et les téléviseurs)

5283. Service de réparation de radios, de téléviseurs, d'appareils électroniques et de matériel informatique

529. Autres services personnels

5291. Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures

5292. Agence matrimoniale

5293. Location de costumes et de vêtements de cérémonies

5294. Studio de santé

- massages
- bronzage
- culture physique
- amaigrissement

5295. Couturières

5296. Enseignement de formation personnelle et populaire (incluant l'enseignement dispensé à de petits groupes, en dehors du régime pédagogique institutionnel)

- écoles de conduite pour véhicules de promenade

  (ne comprend pas les écoles de conduite pour autobus (voir 2292) et pour les véhicules lourds (voir 2439)
- écoles d'arts martiaux
- écoles de langues, culture personnelle
- écoles d'élégance et de personnalité
- écoles de musique, culture personnelle
- écoles de danse

5297. Garderies pour enfants

5298. Guichet bancaire automatique

5299. Service de garde en milieu familial

53. Service gouvernemental

Font partie de cette classe les usages suivants :

531. Fonctions exécutives, législatives et judiciaires

532. Fonctions préventives et activités connexes (incluant police et protection incendie)

Ne comprend pas le service d'ambulance (voir 5242)

54. Service communautaire local

Font partie de cette classe les usages suivants :

541. Cimetières, columbariums et crématoriums

5411. Cimetières

5412. Columbariums

5413. Crématoriums

542. Services sociaux hors institutions

5421. Centres de travail adapté

5422. Services de maintien à domicile

5423. Services d'aide de nature affective ou psychologique

5424. Centres local de services communautaires (CLSC)

Ne comprend pas les professionnels de la santé et des services sociaux (voir 514)

543. Enseignement élémentaire et secondaire (public ou privé)

Ne comprend pas l'enseignement de formation personnelle et populaire (voir 5296)

544. Activités religieuses

5441. Églises, synagogues, temples

5442. Maisons de retraites

5443. Sociétés bibliques

5444. Organismes religieux

55. Service communautaire régional

Font partie de cette classe les usages suivants :

551. Centres hospitaliers

5511. Centres hospitaliers de soins de courte durée

5512. Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents

5513. Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme

552. Enseignement post-secondaire non universitaire

553. Enseignement universitaire

554. Établissement de détention et institutions correctionnelles

555. Base et réserve militaire

56. Restauration

Font partie de cette classe les usages suivants :

561. Restaurants sans permis d'alcool

562. Restaurants avec permis d'alcool

563. Salle de réception

Ne comprend pas les cabanes à sucre (voir 7133)

57. Bars et boîtes de nuit

Font partie de cette classe les usages suivants :

571. Bars, brasseries, pubs, salons-bars et tavernes

572. Boîtes de nuit, cabarets et discothèques

58. Établissements à caractère érotique

Font partie de cette classe les restaurants, les bars et les boîtes de nuit présentant des spectacles à caractère érotique.

59. Hébergement et congrès

Font partie de cette classe les usages suivants :

591. Établissements hôteliers d'un maximum de 10 unités

592. Établissements hôteliers de 11 à 40 unités

593. Établissements hôteliers de 41 à 200 unités

594. Établissements hôteliers de 201 unités et plus

595. Centre de congrès

Comprend les hôtels, motels, auberges, location de chalets ou de cabines, location de résidences sous forme de temps partagé et dont la gestion est assurée par un établissement d'hébergement touristique.

Ne comprend pas les résidences collectives (voir 17)

Ne comprend pas les camping, base de plein air, camps de vacances et pourvoiries de chasse et de pêche (voir 633)

596. Hébergement insolite

6. LOISIRS ET CULTURE

61. Loisir intérieur

Font partie de cette classe les usages suivants :

611. Activités culturelles

6111. Bibliothèques

6112. Musées

6113. Galerie d'art

Ne comprend pas le commerce de détail de tableaux et d'objets d'art (voir 4159)

6114. Centres d'interprétation

6115. Information touristique

612. Exposition d'objets ou d'animaux

6121. Planétariums

6122. Aquariums

613. Assemblée publique

6131. Amphithéâtre

6132. Cinéma

6133. Théâtre

6134. Stade

6135. Auditorium

6137. Salles d'exposition

614. Activités récréatives intérieures

6141. Salles de quilles

6142. Centre récréatif en général

Comprend les maisons des jeunes.

6143. Gymnases et clubs athlétiques

Ne comprend pas les studios de santé (voir 5294)

6144. Piscine intérieure

6145. Patinage à roulette intérieur

6146. Patinage sur glace intérieure

6147. Terrain de tennis intérieur

6148. Clubs de curling

6149. Salles de billard

Ne comprend pas les salles de jeux automatiques (voir 645)

62. Loisir extérieur léger

Font partie de cette classe les usages suivants :

621. Parcs commémoratifs et ornemental

6211. Monuments et sites historiques (lieux commémoratifs d'un événement, d'une activité ou d'un personnage)

6212. Parcs à caractères récréatif et ornemental

6213. Halte routière, belvédère

622. Activités récréatives légères

6221. Terrain de tennis extérieur

6222. Patinage sur glace extérieur

6223. Patinage à roulette extérieur

6224. Terrain d'amusement

6225. Terrain de jeux

6226. Terrain de sport

6227. Piscine extérieure

6228. Jardin communautaire

63. Loisir extérieur de grande envergure

Font partie de cette classe les usages suivants :

631. Jardins botanique et zoologiques

6311. Jardins botanique

6312. Jardins zoologiques

632. Activités récréatives de grande envergure

6321. Terrains de golf

6322. Équitation (comprend les fermes équestres destinées au loisir)

6323. Ski et toboggan

6324. Plages

6325. Ports de plaisance

6326. Parcs pour la récréation en général

6327. Terrains de golf pour exercice seulement

633. Centres touristiques et camps de groupes

6331. Camping

6332. Bases de plein air

6333. Camps de vacances

6334. Pourvoiries de chasse et pêche

6335. Pêche récréative en étang

634. Aires de conservation

6341. Conservation des habitats

6342. Observation

6343. Interprétation

64. Loisir commercial

Font partie de cette classe les usages suivants :

641. Ciné-parcs

642. Pistes de courses

6421. Pistes de courses automobiles

6422. Pistes de courses de motocyclettes

6423. Pistes de courses de motoneige

6424. Pistes d'accélération

6425. Hippodrome

643. Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques

644. Glissades d'eau

645. Salles de jeux automatiques : établissement comprenant des appareils de jeux (billards électroniques, flippers, jeux automatiques, juke-box, machines à boules)

Ne comprend pas les salles de quilles et les salles de billard (voir 6141 et 6149)

646. Golfs miniatures

647. Jeu de paintball

648. Pistes de karting

649. Circuits d'appareils téléguidés

7. EXPLOITATION PRIMAIRE

71. Agriculture

Font partie de cette classe les usages suivants :

711. Agriculture sans élevage

712. Fermes et ranchs

7121. Production laitière

7122. Production d'animaux de boucherie

7123. Production de veaux de lait

7124. Production de porcs

7125. Production de moutons

7126. Production de chèvres

7127. Production de chevaux

Ne comprend pas les fermes équestres destinées au loisir (voir 6322)

7128. Production de volailles

7129. Production d'autres animaux

713. Autres activités agricoles

7131. Spécialités de l'horticulture

Comprend les pépinières et serres de production. Ne comprend pas les centres de jardinage (voir 2423)

7132. Apiculture

7133. Érablières

Comprend les cabanes à sucre utilisées à des fins de réception, restauration.

7134. Élevage d'animaux à fourrure

7135. Chenils

7136. Fermes expérimentales

714. Activités reliées à l'agriculture

7141. Services relatifs à la reproduction des animaux (sauf la volaille)

7142. Services relatifs à l'élevage de la volaille

7143. Services relatifs aux cultures

- préparation, ensemencement et travail des sols
- poudrage et pulvérisation des cultures
- moissonnage, pressage et battage
- traitement des produits agricoles

7144. Services de recherche en agriculture

715. Reproduction de gibier

Ne comprend pas les services vétérinaires (voir 516) ni les bureaux d'agronomes (voir 5135)

72. Foresterie

Font partie de cette classe les usages suivants :

721. Exploitation forestière commerciale

Comprend la sylviculture et le reboisement

722. Pépinières forestières

723. Chasse et piégeage d'animaux à fourrure

724. Forêts expérimentales

725. Service de recherche en foresterie

73. Mines, carrières et puits de pétrole

Font partie de cette classe les usages suivants :

731. Mines de métaux

7311. Or

7312. Cuivre

7313. Zinc

7314. Fer

7315. Autres minéraux métalliques

732. Mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)

7321. Amiante

7322. Tourbières

7323. Feldspath et quartz

7324. Sel

7325. Talc

7326. Autres minerais non métalliques (sauf le charbon)

733. Extraction du pétrole, du gaz naturel et du charbon

734. Carrières et sablières

7341. Carrières

7342. Sablières et gravières

Ne comprend pas les services miniers (voir 254)

735. Captage et embouteillage de l'eau

74. Pêcherie

741. Pêcherie et produits de la mer

Comprend les établissements engagés essentiellement dans la pêche commerciale, la capture et la cueillette des algues, de l'éponge, la prise des grenouilles, etc. Ces activités peuvent inclure un traitement primaire (exemple : classification, empaquetage)

Ne comprend pas l'industrie de la transformation du poisson (voir 2112), ni les installations portuaires (voir 3141)

742. Élevage du poisson

7421. Pisciculture

7422. Conchyliculture

7423. Élevage de grenouilles